

F&F AUDIT
Fabienne FACHE
ZAC Micropolis
Quartier Belle Aureille
05000 GAP



L'ENVOLEE

Siège social : 37 rue des Combes – 04200 SISTERON

479 578 155

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

L'ENVOLEE
Siège social : 37, rue des Combes
04200 SISTERON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2019

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association L'ENVOLEE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil D'Administration le 7 septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association L'ENVOLEE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés au Conseil d'administration. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à GAP, le 11 Septembre 2020
Le Commissaire aux comptes
**F&F AUDIT, représenté par
Madame Fabienne FACHE**



BILAN ACTIF

Inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes
F&F AUDIT -1
 Commissaire aux Comptes
 MONTOLIS - 04 92 83 84 00
 843 748 435 - APE 6920Z

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12		
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	4 100.00		4 100.00	4 100.00		
	Constructions	184 097.37	109 035.03	75 062.34	93 493.97	18 431.63	19.71
	Installations techniques Matériel et outillage	38 837.38	25 355.86	13 481.52	14 801.92	1 320.40	8.92
	Autres immobilisations corporelles	125 669.79	107 528.95	18 140.84	36 211.68	18 070.84	49.90
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	100.00		100.00	100.00			
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	5 885.00		5 885.00	5 885.00			
Total I	358 689.54	241 919.84	116 769.70	154 592.57	37 822.87	24.47	
Comptes de liaison							
Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises				1 280.04	1 280.04	100.00
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	4 715.47		4 715.47	3 919.60	795.87	20.30
	Autres créances	34 571.88		34 571.88	75 439.00	40 867.12	54.17
Valeurs mobilières de placement							
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	168 496.65		168 496.65	118 692.52	49 804.13	41.96	
Charges constatées d'avance (3)	534.23		534.23	783.40	249.17	31.81	
Total III	208 318.23		208 318.23	200 114.56	8 203.67	4.10	
Comptes de Régularisation							
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)							
Primes de remboursement des obligations (V)							
Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	567 007.77	241 919.84	325 087.93	354 707.13	29 619.20	8.35	

(1) Dont droit au bail
 (2) Dont à moins d'un an
 (3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	PASSIF						
	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise	14 500.00		14 500.00			
	Ecart de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	67 888.47		99 512.14		31 623.67	31.78
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	4 598.90		31 623.67		36 222.57	114.54
Autres fonds associatifs							
Fonds associatifs avec droit de reprise :							
Apports							
Legs et donations							
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecart de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	47 091.13		74 597.77		27 506.64	36.87	
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
Total I	134 078.50		156 986.24		22 907.74	14.59	
	Comptes de liaison						
	Total II						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques	13 682.54				13 682.54	
	Provisions pour charges						
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
	Fonds dédiés sur autres ressources						
Total III	13 682.54				13 682.54		
DETTES (1)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	38 909.77		53 353.58		14 443.81	27.07
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 949.16		21 703.45		7 245.71	33.39
	Dettes fiscales et sociales	66 002.78		87 477.35		21 474.57	24.55
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	33 465.18		35 186.51		1 721.33	4.89
Instruments de trésorerie							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	10 000.00				10 000.00	
	Total IV	177 326.89		197 720.89		20 394.00	10.31
	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	325 087.93		354 707.13		29 619.20	8.35

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

167 326.89 197 720.89

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		%
	31/12/2019	12	31/12/2018	11	
Produits d'exploitation (1)					
Ventes de marchandises	371 982.99		293 121.17		78 861.82 26.90
Production vendue de Biens et Services	13 017.40		14 661.35		1 643.95 11.21
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation	64 221.74		123 959.00		59 737.26 48.19
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	584 077.45		518 582.13		65 495.32 12.63
Collectes					
Cotisations	990.00		1 570.00		580.00 36.94
Autres produits	102.04		625.94		523.90 83.70
Total I	1 034 391.62		952 519.59		81 872.03 8.60
Charges d'exploitation (2)					
Achats de marchandises	87.10		12 038.01		11 950.91 99.28
Variation de stock (marchandises)	1 652.79		1 036.39		616.40 59.48
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)					
Autres achats et charges externes	220 867.10		178 448.39		42 418.71 23.77
Impôts, taxes et versements assimilés	18 991.00		11 024.68		7 966.32 72.26
Salaires et traitements	677 169.87		636 218.90		40 950.97 6.44
Charges sociales	90 936.11		136 545.60		45 609.49 33.40
Dotations aux amortissements et aux provisions					
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	34 677.70		32 680.19		1 997.51 6.11
Sur immobilisations : dotations aux provisions					
Sur actif circulant : dotations aux provisions			372.75		372.75 100.00
Pour risques et charges : dotations aux provisions	13 682.54				13 682.54
Subventions accordées par l'association					
Autres charges (2)	509.67		444.87		64.80 14.57
Total II	1 058 573.88		1 008 809.78		49 764.10 4.93
I - Résultat d'exploitation (I-II)	24 182.26		56 290.19		32 107.93 57.04
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits de autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier	803.47		608.87		194.60	31.96
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	803.47		608.87		194.60	31.96
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées	1 094.05		1 124.72		30.67	2.73
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	1 094.05		1 124.72		30.67	2.73
2. Résultat financier (V-VI)	290.58		515.85		225.27	43.67
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	24 472.84		56 806.04		32 333.20	56.92
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital	33 998.23		25 423.07		8 575.16	33.73
Reprises sur provisions et transferts de charges	2 896.38		5 521.09		2 624.71	47.54
Total VII	36 894.61		30 944.16		5 950.45	19.23
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	360.00		5 521.09		5 161.09	93.48
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	7 408.87		228.70		7 180.17	NS
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII	7 768.87		5 749.79		2 019.08	35.12
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	29 125.74		25 194.37		3 931.37	15.60
Impôts sur les bénéfices (IX)	54.00		12.00		42.00	350.00
Total des produits (I+III+V+VII)	1 072 089.70		984 072.62		88 017.08	8.94
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	1 067 490.80		1 015 696.29		51 794.51	5.10
Solde intermédiaire	4 598.90		31 623.67		36 222.57	114.54
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	4 598.90		31 623.67		36 222.57	114.54

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 1 034 391.62 Euros et dégagant un excédent de 4 598.90 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'Association L'Envolée a cessé son activité d'Épicerie Sociale et Solidaire au 31 décembre 2018.

Les locaux mis à disposition par la Mairie de Sisteron ont été restitués le 31 mars 2019 et le mobilier vendu sur le premier trimestre 2019.

Un nouveau Atelier a été créé à Forcalquier en partenariat avec l'Association l'Atelier des Ormeaux.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- le chiffre d'affaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de

Inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes
F&F AUDIT
Commissaire Aux Comptes
Micropolis - 05090 Gap
Tel. : 04 92 68 04 85
Siren n° 843 748 88 84
3293301202

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

L'Association L'Envolée ne peut poursuivre son action que grâce au soutien de ses différents partenaires et notamment :

Subvention d'exploitation perçues au titre de 2019 :

- Mairie de Sisteron : 5.000 €
- Communauté de Communes de Barcelonnette : 9.000 €
- Département : 31.000 €
- FDI : 20.000 €
- Leader pour Forcalquier : 12.708 €

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentation	
		Réévaluations	Acquisitions
Terrains	4 100		
Constructions sur sol propre	36 900		
Installations générales agencements aménagements des constructions	173 722		1 155
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	45 564		1 702
Installations générales agencements aménagements divers	11 185		
Matériel de transport	99 827		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	13 308		1 349
TOTAL	384 607		4 206
Autres participations	100		
Prêts, autres immobilisations financières	5 885		
TOTAL	5 985		
TOTAL GENERAL	390 592		4 206

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Terrains			4 100	4 100
Constructions sur sol propre			36 900	36 900
Installations générales agencements aménagements constr.		27 680	147 197	147 197
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		8 429	38 837	38 837
Installations générales agencements aménagements divers			11 185	11 185
Matériel de transport			99 827	99 827
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			14 657	14 657
TOTAL		36 109	352 705	352 705
Autres participations			100	100
Prêts, autres immobilisations financières			5 885	5 885
TOTAL			5 985	5 985
TOTAL GENERAL		36 109	358 690	358 690

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Constructions sur sol propre	9 680	1 845		11 525
Installations générales agencements aménagements constr.	107 448	10 390	20 328	97 510
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	30 762	3 023	8 429	25 356
Installations générales agencements aménagements divers	11 185			11 185
Matériel de transport	66 236	18 157		84 393
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	10 688	1 263		11 951
TOTAL	236 000	34 678	28 757	241 920
TOTAL GENERAL	236 000	34 678	28 757	241 920

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Abattement des contributions volontaires

Le travail des bénévoles a pu être évalué à 728 heures, valorisées au taux horaire de 401€.

L'essentiel des tâches effectuées par les bénévoles concerne le soutien aux salariés, et la réalisation de quelques travaux d'amélioration.

Les dons en nature reçus ont été évalués en fonction des recettes générées par le produit de la vente.

Les rémunérations brutes versées aux trois personnes les mieux rémunérées de l'Association s'élèvent à : 100.327,09 euros.

F&F AUDIT
Fabienne FACHE
ZAC Micropolis
Quartier Belle Aureille
05000 GAP



L'ENVOLEE

Siège social : 37 rue des Combes

479 578 155

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

L'ENVOLEE
Siège social : 37, rue des Combes
04200 SISTERON

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le
31/12/2019

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'organe délibérant dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à GAP, le 11 septembre 2020
Le Commissaire aux comptes
**F&F AUDIT, représenté par
Madame Fabienne FACHE**



